CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DE 28 JANVIER 2015 – 18h30

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le vingt-huit janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire de la Commune.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés :
- Mme A.ANDREIS
- Le conseil municipal est informé à 19h30 par SMS que Mr CHABERT.JP ne pourra participer au Conseil Municipal et s'en excuse.

Procurations :
- Mme HENTIC.V a donné pouvoir à Mr BRUCHET.E
- Mr LAQUAY.B a donné pouvoir à Mr MARTINELLI.C
- Mr LEGIER.F a donné pouvoir à Mme GENTE.H
- Mr DAVAL.V a donné pouvoir à Mme LEMAITRE.R
- Mme MANDIN.I a donné pouvoir à Mr CHABERT.JP
- Mr REILLE.J a donné pouvoir à FARRO.D

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum est atteint.

Madame le Maire ayant ouvert la séance désigne, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance pris au sein du conseil :

- Madame Ghislaine GUY étant désigné pour remplir cette fonction à cette séance.

Madame le Maire demande que les procurations soient données dorénavant le jour même pour preuve ou avant la séance.
Madame le Maire présente ses condoléances à Mr FARRO.D au nom de tout le Conseil Municipal suite au décès de Mme Jacqueline FARRO, ancienne conseillère municipale.
Puis, Madame le Maire présente à tout le Conseil Municipal mais également aux Mallemortais une bonne et heureuse année 2015 avec santé et bonheur plus particulièrement.

Avant de voter le Procès Verbal du Conseil Municipal précédent, Mr PIGNET.P demande qu'au point 13 soit noter que les enfants non scolarisés sur Mallemort puissent voter au Conseil Municipal des Jeunes. Cette modification est prise en compte.
Mr ARMENICO.R considère qu'au point 1 ses propos ont mal été retranscrits. Il informe que dans ses propos il n'y avait rien de personnel.

COPIE

En réponse, Mr BRUCHET.E s'explique sur la rédaction qu'il a écrite. Madame le Maire rajoute qu'il n'y a pas d'attaques personnelles.

Mr ARMENICO.R reprend l'historique de ce marché et précise que la société qui a repris le marché des travaux concernant les arrosages ne travaille pas bien.
Madame le Maire intervient en rappelant qu'au Conseil Municipal précédent, le climat était tendu et qu'il fallu de peu pour que Mr ARMENICO.R sorte de la séance. Elle reprend et explique comment se déroule un marché et un appel d'offre.

Le procès verbal est adopté à la **Majorité**

- 4 abstentions (FARRO.D_ARMENICO.R_FERREINT.D_REILLE.J)

Conformément à l'article 27 modifié par l'Avenant n°1 du règlement intérieur, le Procès verbal est signé par les membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire annonce que quinze points vont être abordés et que certains seront présentés par les adjoints et élus qui sont en charge du dossier.
Il est rappelé à tout le conseil de lever la main avant de s'exprimer.

Point 1 : Demande de subvention voyages scolaires 2015
Rapporteur : Hélène GENTE

Une participation financière est proposée afin de participer au projet des deux voyages scolaires du collège « Collines Durance », cette aide est d'un montant de 65 euros par élève et par voyage.
Une subvention de 3 185.00 euros sera versée directement au collège.

Mr PIGNET.P souhaite savoir comment se déroule l'attribution des autres subventions. Madame le Maire apporte des précisions et nous informe que le voyage pour l'Italie a reçu une subvention du rectorat par rapport au jumelage. La commune de Mallemort subventionne seulement les élèves de Mallemort. Alleins et Vernègues ont eu la même demande.

Vote à l'Unanimité

Point 2 : Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal
Rapporteur : Antoine ALLEGRINI

Le tableau des effectifs du Personnel doit être modifié comme suit :

- Création d'un emploi d'Attaché Principal (DGS)
- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe (avancement de grade)

Mr PIGNET.P souhaite des précisions sur le tableau par rapport au Directeur Général des Services (DGS).
Madame le Maire indique que la personne intègrera son emploi le 11 mars 2015 et sera nommé Directeur Général des Services (DGS) le même jour, c'est pour cela que la modification du tableau des effectifs du personnel communal est proposé à cette séance du Conseil Municipal.

Vote à l'Unanimité

Point 3 : Création d'Emplois d'Avenir
Rapporteur : Antoine ALLEGRINI

Il s'agit de créer cinq emplois au sein de la Commune, décomposés en deux emplois en contrat d'avenir au sein du service de la Police Municipale et trois emplois au sein du service des Services Techniques.

Mr FARRO.D demande des précisions sur la formation à donner aux personnes recrutées en emploi d'avenir, et souhaite savoir si il va y avoir d'éventuels recrutements pour remplacer des départs en retraite.
Mr ALLEGRINI.A explique que ces emplois se feront en collaboration avec la Mission Locale qui assurera un suivi avec un tuteur désigné. A la fin de la première année le contrat pourra être renouvelé une seconde et troisième année maximum.
A ce jour, aucun recrutement à été mis en place, cependant si nous procédons à un recrutement nous attendrons une réelle implication et des compétences de la part des candidats.
Mr FARRO.D demande si de nouvelles embauches auront lieu dans le cas où des employés venaient à démissionner. A cette question Mr ALLEGRINI.A répond par l'affirmative.
Mr FARRO.D demande si ces emplois n'ont pas vocation à remplacer des emplois statutaires.
Mr ALLEGRINI.A répond qu'il n'y a pas de substitution. Aujourd'hui le but et de garder les compétences actuelles et de les faire évoluer.

Avant de passer au point 4, Mr ALLEGRINI.A annonce que les points 3 et 4 sont liés parce que ces contrats donnent la possibilité de recruter des personnes soit en Contrat d'avenir soit en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). La commune a la possibilité de recruter cinq personnes par la voie de ce type de contrat. Le recrutement sera orienté en priorité pour des Mallemortais.

Vote à l'Unanimité

Point 4 : Création de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
Rapporteur : Antoine ALLEGRINI

Un autre dispositif est proposé qui est la création de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) cela concerne 2 emplois au sein du service de la Police Municipale et 3 emplois au sein du service des Services Techniques.

Vote à l'Unanimité

Point 5 : Création d'une commission extra municipale des Arrosages
Rapporteur : Henri RICARD

Il s'agit de nommer les membres de cette commission.

Élus désignés lors du CM du 16/04/2014	**Proposition des nouveaux membres**
Henri RICARD (vice président)	Alain COSTE
Fernand LEGIER	Didier CHABERT
Régis ARMENICO	Gérard BOURGES
Paula EIDENWEIL	Michel CHABOT
Didier FERREINT	Magali JANSON
	Pascal AVIGNON
	Marie ROL
	Mohamed LAKHAL
	Vincent VILLET
	Bruno FOURNILLER
	Nicolas BUONO

Mr ARMENICO.R fait l'historique de cette commission extra municipale des Arrosages et porte à notre connaissance qu'il regrette que le fonctionnement change. Il souhaiterait qu'une seule commission existe, comme auparavant avec le même nombre d'élus et d'agriculteurs.
Madame le Maire annonce qu'au prochain Conseil Municipal sera voté le règlement intérieur et précise que cette commission a de fait juridiquement un rôle consultatif alors que la commission municipale agriculture est une instance de propositions et décisions votées en Conseil Municipal.
Mme GUY.G et Mr MARTNELLI.C argumentent pour expliquer la présence ou non d'être dans telle ou autre commission, ils sont dans la commission agriculture/hameaux mais pas dans celle des arrosages, ils n'y voient aucun intérêt par leur profession ou engagement.

Vote à l'Unanimité

Point 6 : Location de terres agricoles Communales
Rapporteur : Henri RICARD

Il s'agit de louer une parcelle section A n°165 en zone NC d'une superficie de 7 097m² sise au lieu dit « La Digue » pour la somme de 106.45€/ha/an.

Mr RICARD.H précise que les taxes de curage, faucardage et arrosage sont d'environ 75 euros par an et qu'il y a également l'entretien des bornes d'arrosages à la charge du locataire.
Mr FERREINT.D se réjouit de cette initiative prise par la Commune.
Après quelques échanges sur les montants à payer, Madame le Maire précise que le but est de ne pas laisser de terres en friche.
Madame le Maire propose à la commission agriculture de porter une réflexion sur des critères de prix à attribuer en fonction des bonnes et mauvaises terres pour être au plus juste.
Mr FERREINT.D dit que le prix médian pratiqué est correct car tout le monde paie le même prix de l'eau.
Mr ARMENICO.R demande que soit retrouver des archives sur les tarifs de locations de terres agricoles. A cette réponse Madame le Maire explique qu'aucun document n'a été retrouvé.

Vote à l'Unanimité

Point 7 : Vente d'une parcelle Communale
Rapporteur : Hélène GENTE

Il s'agit de la vente de la parcelle section A n°198 en zone NCa d'une superficie de 3 392 m² sise au lieu dit « La Digue » pour la somme de 5 088.00€/HT.

Madame le Maire commence à lire le courrier de Mr BELTRANDO.
Mr FERREINT.D demande le report du vote pour ce point car pour lui la politique foncière proposée va à l'encontre de celle de la SAFER et des décisions prises lors du dernier Conseil Municipal.
Madame le Maire s'en explique en disant que le prix proposé tient compte de l'achat qui a été fait par la commune le 06 septembre 2007. La terre avait été acheté à 1,38 euros ce qui revient à 1, 50 euros actuellement. Madame le Maire ne peut pas vendre la terre moins chère que ce qu'elle a été achetée, le percepteur s'y opposerait et ce n'est pas correct vis-à-vis des Mallemortais. La commune ne doit pas perdre de l'argent.
Mr FERREINT.D demande pourquoi Madame le Maire ne répond pas au téléphone. Elle explique que son agenda est très chargé en ce début d'année et qu'il n'y a aucun problème face à la SAFER.
Mr BRUCHET.E rajoute que si la SAFER se préoccupe tant de l'intérêt des personnes, pourquoi celle-ci ne vient elle pas aux réunions où elle est invité.
Mr FERREINT.D craint ultérieurement des problèmes avec la SAFER .
Mr RICARD.H reprend en disant à Mr FERREINT.D si c'est lui qui va dénoncer ce fait car il est membre de la SAFER.
Mr FARRO.D dit de rester attentif sur la légalité de ce fait, car en peu de temps, il y a eu beaucoup de changement.
Mr RICARD.H dit que France Domaine a été interpellé pour connaitre la valeur de la terre, donnée à 3,80 euros le m2 et que nous n'avons pas suivi cette recommandation des domaines mais pris un prix médian plus réaliste et compatible au marché actuel.
Mr FERREINT.D dit que ce chiffre ne correspond pas à la réalité.
Mme BREMOND.M suggère qu'il est important de répondre à cette personne qui attend une réponse depuis le précédent mandat.
Mr FERREINT.D trouve que le prix est trop cher pour des agriculteurs.
Mr RICARD.H informe de sa prise de contact avec Mme GUIEU Sabine qui lui a indiqué un prix à 1 euro le m2, or la délibération de 2007 fixe à 1,38 euros.
Mr FERREINT.D se positionne favorablement pour la vente, mais négativement pour le prix.

Vote à la Majorité
- 4 Abstentions (FARRO.D_FERREINT.D _REILLE.J_ ARMENICO.R)

Point 8 : Vente d'une parcelle Communale
Rapporteur : Hélène GENTE

Il s'agit de la vente de la parcelle section C n°2428 en zone NBb d'une superficie de 6 560 m² sise au lieu dit « Mas Blanc » 13 120.00€/HT.

Madame le Maire fait lecture de la lettre de M PERETTI.
Mr FERREINT.D se réjouit de cette vente car les terres AOC sur la commune se font rares et c'est une bonne chose.

Vote à l'Unanimité

Point 9 : Débet Mr MEJANE
Rapporteur : Hélène GENTE

Il s'agit d'une demande gracieuse de Mr MEJANE débiteur envers la commune, suite à un jugement définitif de la Chambre Régional des Comptes, pour un montant de 5 676.48 euros correspondant au montant du mandat n°928 du 14 juin 2011 relatif à une « prime de vacances » versée au personnel communal.

Ce point a été abordé en questions diverses lors du dernier Conseil Municipal.
Madame le Maire confirme que la commune n'a subit aucun préjudice.
Mme EIDENWEIL.P ne savait pas qu'un percepteur pouvait être inquiété de la sorte.

Vote à l'Unanimité

Point 10 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement entre le carrefour RD7n/ Village
Rapporteur : Michel MARTIN

Il s'agit de signer une convention pour l'aménagement de l'espace dans la Commune afin de réaménager la RD 16 (AV J.Curie) à partir du carrefour Mille Bouquet avec la RD7n jusqu'au carrefour Avenue J.MOULIN, soit 750 m linéaire.

Le mot « de l'étude » remplace le mot « des travaux » se trouvant au second paragraphe de la note n°10.
Mme EIDENWEIL.P relate la demande des riverains proches, l'installation d'un miroir pendant la durée des travaux.
Madame le Maire propose qu'un courrier soit adressé afin de répondre au mieux à cette démarche.
Mr MARTIN.M précise qu'il y aura une réunion de quartier avant le début des travaux.

Vote à l'Unanimité

Point 11 : Rachat d'actions de la SAEM
Rapporteur : Michel MARTIN

A la demande d'un actionnaire qui souhaite vendre ses parts da la SAEM, la Commune propose de racheter 12 parts à la valeur unitaire de 182 euros soit un montant total de 2 184,00 euros auxquels s'ajouteront les droits d'enregistrements.

Mr PIGNET.P aimerait savoir comment est calculée la valeur d'une part. Il s'agit de la valeur vénale soustrait aux crédits en cours.

Vote à l'Unanimité

Point 12 : Création d'une Régie d'Avances et de Recettes pour le CCAS
Rapporteur : Mireille BREMOND

COPIE

Il s'agit de la création d'une régie d'Avances et de Recettes pour le CCAS, qui permettra une aide ponctuelle pour les impayés d'eau des foyers les plus démunis.

Mr PIGNET.P s'interroge sur comment sont définis les critères d'attribution.
Mme BREMOND.M répond que c'est une enveloppe globale, qu'il existe un lien entre différents organismes répertoriant les personnes les plus démunis dans le but de pouvoir répondre au plus juste.

Vote à l'Unanimité

Point 13 : Tarification des droits de place
Rapporteur : Claude MARTINELLI

Il s'agit d'une nouvelle tarification des droits de place sur le marché hebdomadaire de la Commune : sans abonnement pour 1€/ml (par jour de marché) en s'acquittant auprès du placier le jour même et avec abonnement annuel pour 0.75€/ml payable à l'année, au trimestre, au semestre ou au mois.

Mr MARTINELLI.C précise qu'un travail de collaboration entre les forains, leur délégué syndical, le Police Municipale et des élus a permi de présenter ces propositions ainsi qu'un règlement à venir.

Vote à l'Unanimité

Point 14 : Rapport Annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées
Rapporteur : Ghislaine GUY

Il s'agit d'un bilan de réflexions et de propositions pour l'amélioration de la prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Mme GUY.G présente les premiers travaux et précise que ce rapport annuel va permettre la réalisation des priorités pour l'accessibilité.
Mr ARMENICO.R félicite le travail de Mme GUY.G sur cette commission.

Vote à l'Unanimité

Point 15 : Proposition d'un périmètre de protection modifié (PPM) autour de l'oratoire Saint Pierre
Rapporteur : Eric BRUCHET

Il s'agit de réduire le périmètre de protection.

Mr ARMENICO.R s'interroge sur comment les habitants dans ce secteur s'arrangent pour exécuter des travaux.
Madame le Maire explique qu'ils montent des dossiers.
Mr FARRO.D approuve le sujet mais regrette de prendre connaissance des derniers documents joints trop tard et demande le report de ce point.
Mr BRUCHET.E explique que l'ABF propose de réduire son périmètre d'intervention et de faire de deux zones qu'une seule zone. Ce qui revient à simplifier les démarches administratives surtout au niveau des zones pavillonnaires.

Mr PIGNET.P ajoute qu'au départ le texte était un peu confus mais qu'avec les nouveaux éléments apportés (carte couleur des périmètres), il est favorable.
Mr BRUCHET.E informe que la réunion du 13 janvier dernier a réuni plusieurs organismes pour approuver la proposition d'ABF.
Mme EIDENWEIL.P précise qu'il faut éviter de débattre sur des points comme celui-ci pendant longtemps et qu'il vaut mieux s'attarder sur des sujets beaucoup plus importants.
Mr ARMENICO.R demande des nouvelles sur le devenir de la coopérative agricole.
Madame le Maire répond qu'à ce jour, elle n'a aucune nouvelle information.
Mme EIDENWEIL.P demande à quoi correspond la troisième zone entourée sur le document.
Il s'agit de la zone de protection aux abords du pont.

Vote à la Majorité

- 4 abstentions (FARRO.D _FERREINT.D _ REILLE.J_ ARMENICO.R)

Dans le cadre de la délégation de Madame le Maire :

- Après l'appel d'offre, les entreprises étudiées et retenues:
  - La société « VERT ET SPORT » va prendre en charge la réalisation des travaux pour le complexe sportif dit ANNEAU pour la somme de 872 101,35 euros HT.
  - La société « VAL RHONE TP » va prendre en charge la réalisation du skate Park pour la somme de 162 912,70 euros HT.
  - La « SARL ELLIPSE » a obtenu la maitrise d'œuvre des travaux « chemin de Salon » pour la somme de 35 955,00 euros HT.
  - La société « CRISTAL » a obtenu le marché concernant les produits d'entretiens des lots 1,2,3.
  - La société « DACD » a obtenu le marché concernant les produits d'entretiens spécifiques du lot 4.

- L'étude du désamiantage des vestiaires du stade est toujours en cours.

- Le 4 décembre 2014, l'élection des représentants du personnel a eu lieu. 3 nouveaux sièges avec de nouvelles personnes syndiquées CGT.

- Madame le Maire annonce que les locaux de la perception d'Eyguieres risquent d'être déplacés pendant les travaux ou définitivement sur Salon de Provence, d'où l'inquiétude signalée du personnel.

- SMAVD : Le 17 janvier 2015, nous avons eu la visite de Monsieur le Préfet Mr CADOT pour une meilleure connaissance du terrain. Le président Monsieur CONTE en a profité pour demander une accélération des demandes et des dossiers. La digue des prises sur Mallemort à mis huit ans pour se réaliser. Nous avons eu la remise des clés et de l'ouvrage.

- Village fleuri : la commune conserve sa deuxième étoile. Il y a de nouveaux objectifs prévus comme celui de recenser les arbres remarquables.

- Conseil Général 13 : Mr GUERINI, Président du Conseil Général, viendra le 7 février à 16h30, pour la signature officielle du CDDA (contrat départemental de développement et d'aménagement), tout le Conseil Municipal est invité.

❖ Nous avons reçu l'accord de plusieurs subventions :
- Opération foncière Rue Louis Rayon : 217 000.00 euros.
- Chemin des Vicaires : 60 000.00 euros
- Vidéo protection : 25 252.00 euros

Questions Diverses :

Article dans le Mallemort INFO :

Mr FARRO.D souhaite des informations concernant l'article sur la Ruche dans le dernier Mallemort INFO.
Mr MARTINELLI.C qui est à l'origine de cet article s'en explique et dit ne pas avoir mesuré toutes les conséquences lors de son écriture. Le but était avant tout de rapprocher le domaine du Golf vers le village. Il souhaitait mettre en avant les nouveaux commerçants sur la commune. Le but était de transmettre une information et non de faire de la publicité.
Mr FARRO.D met en garde sur l'importance d'égalité de traitement des administrés.
Un échange entre les élus a lieu sur le fait qu'auparavant dans certain anciens articles des personnes ont été mises en avant, et qu'aucune remarque n'avait été faite .
Mr BRUCHET.E précise que le magazine AGGLOPOLE présente régulièrement de nouveaux commerçants et projets.

Travaux école ingénieur:

Mr FARRO.D souhaite connaitre la date des premiers travaux de l'école d'ingénieur.
Madame le Maire informe que les premiers travaux débuteront fin janvier 2015.

Logements sociaux:

Mr FARRO.D demande des informations concernant l'augmentation ou pas des logements sociaux.
Madame le Maire précise qu'elle met tout en œuvre pour augmenter le nombre afin de diminuer les pénalités. Madame le Maire a défendu ses argumentations auprès des sous-préfets. La conclusion est qu'il faudrait créer 128 logements sociaux entre 2014 et 2017.
Mme BREMOND.M annonce qu'au-delà des pénalités il y a à répondre à une forte demande.

Mme EIDENWEIL.P demande des explications sur les logements Emile BOUQUET où des habitants attendent la réalisation de travaux (problème d'eau chaude, infiltrations…)
Mme Madame le Maire annonce qu'elle a déjà rencontré Habitat 13 à ce sujet et a alerté des difficultés des locataires.
Mme EIDENWEIL.P dit que tous les habitants de Mallemort n'ont pas eu l'agenda 2015.
Madame le Maire précise qu'il a été distribué avec le Mallemort info n°3 et est disponible en Mairie et à l'office du tourisme.

Agglopole:

Mme EIDENWEIL.P demande qu'un dossier soit constitué auprès de l'Agglopole avant la réalisation de pistes cyclables pour étudier l'assainissement et l'eau dans les secteurs où des travaux vont se réaliser.
Mr BRUCHET.E donne des explications et la tendance nationale.

Protection des animaux :

Mme EIDENWEIL.P annonce être mandatée par l'association de la protection des animaux pour étudier la prise en charge des pigeons. Elle demande à avoir accès au dossier.
Madame le Maire donne lecture du courrier de la société qui a pris en charge le problème de surpopulation des pigeons. A la lecture de ce courrier des engagements sont pris par la société de protection et non d'extermination.
Mme AGIER.M propose une prochaine réunion de la commission environnement.

Social:

Mme EIDENWEIL.P évoque les difficultés d'une personne qui vit sur un terrain privé avec une prolifération de chats et un chien et où des Mallemortais viennent déposer leurs ordures (machines).
Madame le Maire va demander l'intervention de la Police Municipale pour un rapport sur l'état sanitaire de ce terrain.

Dernières informations de Madame le Maire :

- Une réunion publique aura lieu le 6 février 2015 – Salle Dany sur la présentation des projets sportifs.
- Conseil Municipal des Jeunes : vote en mairie le 14 février 2015 de 9h à 13h30.
- MANIFESTE des Notaires, information est faite sur la nouvelle Loi MACRON et les difficultés à venir. Chacun peut signer le manifeste et le remettre en Mairie pour un envoi collectif.
- Projet du prochain Conseil Municipal le Mercredi 11 mars 2015 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.